



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 décembre 2015 à 20 h 10 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2015-12-748  
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE suspendre la séance pour quelques minutes.

Adoptée

La séance est ouverte à nouveau à 20 h 35.

**RÉSOLUTION 2015-12-749  
RÈGLEMENT RV-991-21-10 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-991-21-10 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-750  
RÈGLEMENT RV-1522-1 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1522-1 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-751  
RÈGLEMENT RV-1590 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-752**  
**RÈGLEMENT RV-1591 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1591 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-753**  
**RÈGLEMENT RV-1592 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1592 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-754  
RÈGLEMENT RV-1441-048 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-048 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-2 483, R-1 483-1, P-1 483-2, R-1 483-3, R-1 483-4 et P-1 483-5 à même la zone A 483 et par l'établissement de leurs dispositions particulières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-755  
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-002 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-002 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable à la zone A 483.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-756  
INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt de toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivant les dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-757  
COLLECTES D'ORDURES ADDITIONNELLES SUR UNE PARTIE DU  
TERRITOIRE DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE décréter deux collectes d'ordures par semaine pour tous les logements résidentiels situés sur la partie du territoire de la ville, composée des rues Beth-Halevy, cours Steiner, chemin de Tash, carré André-Ouellet, passage Olsen, avenue Moïshe, place Komarno et de la rue projetée sur le lot 4 100 937 du cadastre du Québec. Telles collectes étant assujetties à la compensation additionnelle décrétée annuellement au Règlement sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations.

DE remplacer la résolution 2006-12-732.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-758  
RÉSILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL – 940, BOULEVARD DE LA  
GRANDE-ALLÉE – BUREAU 255 – DR CHRISTINE BRUNET INC. ET  
CAROLE POMPLUN**

ATTENDU la signature d'un bail entre la Ville et Dre Christine Brunet inc. et Dre Carole Pomplun, pour la location du local 255 du 940, boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que le bail prend fin le 14 janvier 2021;

ATTENDU que la Ville souhaite récupérer les espaces locatifs;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter les termes et conditions mentionnés au projet d'entente de résiliation de bail soumise au conseil.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la résiliation de bail consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser le trésorier à verser les sommes prévues selon les conditions prévues à l'entente de résiliation de bail, pour un maximum de 50 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-759  
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL (PAARRM) – SUBSTITUTION DE LA LOCALISATION OU DE  
LA NATURE DES TRAVAUX**

ATTENDU la résolution 2015-06-327 adoptée à la séance du 2 juin 2015 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour un montant de 6 913 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) pour les travaux d'amélioration du boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU la confirmation de la subvention le 7 juillet 2015, signée par le ministre des Transports, monsieur Robert Poëti;

ATTENDU que la réalisation des travaux était prévue à l'automne 2015, conformément à la résolution 2015-08-494 adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 août 2015;

ATTENDU que les travaux n'ont pu être réalisés comme prévu du fait que la Ville était en attente d'une autorisation du ministère des Transports du Québec et que cette autorisation a été émise le 15 septembre et d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et que ce document a été émis le 11 septembre 2015;

ATTENDU que la date limite pour produire une demande de remboursement est le 12 février 2016;

ATTENDU que le ministère des Transports a prévu une disposition permettant à la Ville de Boisbriand de présenter une demande de substitution de la localisation ou de la nature des travaux;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE faire parvenir une demande de subvention révisée au député de Groulx, monsieur Claude Surprenant, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les rues suivantes :

- Montée Sanche (entre le boulevard deS Entreprises et les limites de la Ville de Sainte-Thérèse)	45 620 \$
- Diverses rues (signalisation)	5 000 \$
Total	50 620 \$

D'adresser des remerciements au député de Groulx, monsieur Claude Surprenant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-760  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – RÉCUPÉRATION DES APPAREILS  
ÉLECTROMÉNAGERS ET DES HALOCARBURES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De reporter le sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-761  
PRÊT D'UNE SALLE – CLUB DE KARATÉ SHORIN-RYU SHUBUKAN DE  
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le prêt d'une salle de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue d'une soirée-bénéfice par le Club de karaté Shorin-Ryu Shubukan de Boisbriand, le samedi 30 janvier 2016.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-762  
FC BOISBRIAND – REMBOURSEMENT DE LA DETTE 2012, 2013, 2014**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE reporter le sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-763  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
LIB BOISBRIAND – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – LOT 4 206 426 –  
ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2613 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que du Guide d'aménagement et de développement du secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand, la demande de permis pour la construction de la phase #1 du projet « Lib Boisbriand » à être implanté sur la rue des Francs-Bourgeois, lot 4 206 426 dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par TLA Architectes, daté du 23 novembre 2015 avec l'ajout de pages le 1<sup>er</sup> décembre 2015;
- plan d'aménagement paysager préparé par l'agence Relief Design, daté du 23 novembre 2015.

L'approbation est conditionnelle à :

- la signature d'une entente avec la municipalité pour la collecte des déchets, matières récupérables et compostables;
- au dépôt d'une garantie financière de 109 300 \$ permettant de couvrir les frais de construction sur l'élévation gauche advenant que la phase #2 ne se réalise pas (montant déjà déposé);
- la délivrance du permis de raccordement et drainage par le Service du génie;
- la signature d'une servitude en faveur de la Ville de Boisbriand permettant de faire un lien piéton entre la rue des Francs-Bourgeois et le stationnement du Centre d'excellence sur glace.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-764  
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – LES  
HABITATIONS TRIGONE – RUE PAPINEAU – LOT 5 451 072 – ZONE  
R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2614 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural pour le projet des « Habitations Trigone » qui sera situé sur la rue Papineau, lot 5 451 072 dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au document de présentation préparé par Lemay + DAA, version finale du 2 décembre 2015.

L'approbation est conditionnelle à :

- l'approbation préliminaire du nombre d'entrées charretières (admissible à une demande de dérogation mineure);
- l'approbation d'un plan d'aménagement paysager et de la zone tampon par le Service d'urbanisme;
- l'approbation du plan de drainage et raccordement par le Service du génie;
- la signature d'une entente avec la municipalité en vertu du Règlement RV-992-11 sur l'installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte des ordures et matières recyclables.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2015-12-765  
MANDAT À UN PROCUREUR – SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 128 & ALS C. PROCUREURE  
GÉNÉRALE DU QUÉBEC & ALS**

ATTENDU la présentation d'une requête introductive d'instance par le Syndicat canadien de la fonction publique contre le gouvernement du Québec et pour les organismes municipaux où elle détient une accréditation, contestant la Loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux (Cour supérieure 500-17-086494-153);

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est du nombre des organismes mis en cause par la requête en contestation, et qu'il est dans son intérêt de comparaître au dossier pour suivre le déroulement de la cause, obtenir les documents déposés et au besoin, faire valoir sont point de vue pour protéger ses droits;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PA M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater l'étude d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter et comparaître pour la Ville de Boisbriand dans le dossier « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128 & als c. la Procureure générale du Québec & als », portant le numéro 500-17-086494-153 de la Cour Supérieure du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-12-766  
LETTRE D'ENTENTE SPQ NO 6 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SPQ No 6 entre la Ville de Boisbriand et le Syndicat des pompiers du Québec et d'autoriser le paiement des sommes qui y sont prévues.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Corbeil  
Article 4

Monsieur Patrick Thifault  
Articles 9 A), 12

**RÉSOLUTION 2015-12-767  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 48.

Adoptée